

COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 AOÛT 2013

PRESENTS : Messieurs Marc CHENEVOY, Raymond CHENEVOY, Diény DURAND, Julien DURAND, Anthony GAUTHERON, Anthony GOULUT, Fernand LORNET, Gabriel MOULIN Michel PEYPE, Jean-Marie ROSAY,

Absents : Stéphane BOUVERET,

SECRETAIRE: Julien DURAND

Le compte-rendu de la séance précédente du 14 juin 2013 est adopté à l'unanimité.

I° - GESTION DES HOUPPIERS DE LA COUPE N° 6

Les futaies de la coupe blanche N°6 sont en cours d'abattage et les houppiers pourront être cubés dès que possible. Il est dénombré environ 140 têtes de chêne qui seront à partager entre les affouagistes qui s'inscriront en octobre.

La Commission des bois est chargée d'estimer le volume des branchages correspondant dès la semaine prochaine.

Ces houppiers serviront à fournir du bois pour la campagne 2013-2014.

II° - DECISIONS POUR LA COUPE DE BOIS 2013 - 2014

1. Les conditions suivantes sont prises en compte pour statuer sur la coupe de bois de l'année prochaine :
 - La coupe blanche de cette année a produit suffisamment de bois pour satisfaire les besoins des affouagistes pour plus d'une année.
 - Le volume de houppiers de cette année est jugé suffisant pour remplacer une coupe normale.
 - La vente des futaies de cette année dégage un surplus d'environ 10 000 euros par rapport au budget estimé, ce qui correspond à la valeur moyenne d'une vente annuelle.
 - La question se pose sur l'opportunité d'exploiter la coupe N° 7 pour cette saison 2013.

Après débats, il ressort que la majorité du Conseil est favorable à ne pas exploiter la coupe N°7 cet hiver 2013-2014.

Résultat du vote: Contre = 2, Abstention = 0, Pour = 8.

La taxe d'affouage du lot de branchages est également fixée à 25 euros par affouagiste.

Résultat du vote : Contre = 1, Abstention = 0, Pour = 9

La Commission des bois organisera le tirage des lots après mise à jour du règlement.

Le Conseil Municipal décide de ne pas exploiter la coupe N° 7 comme prévu au plan ONF pour la saison 2013-2014 et repousse son exploitation à la campagne 2014-2015. Il fixe à 25 euros la taxe d'affouage de chaque lot de branchages produit par l'exploitation des futaies de l'année 2012-2013. Le Conseil autorise le Maire à établir les délibérations nécessaires à la mise en place de ces modifications avec l'ONF.

2. Après ces décisions, une discussion s'engage sur les dysfonctionnements survenus cet hiver pendant la campagne d'exploitation de la coupe N°6.

- Du bois empilé et fendu a été volé, certains conseillers en ont fait part au Conseil. Ce genre de pratique a été jugé inacceptable mais il est devenu de plus en plus fréquent.

Le Conseil rappelle que, dans notre commune, cette tradition séculaire souligne un effort de solidarité envers les habitants et que le vol entache sérieusement la confiance et la bonne entente dans le village.

- L'affouage n'est pas un droit, il est à la disposition des habitants pour une somme très modique de façon à favoriser les familles qui ont besoin de bois de chauffage. Le règlement d'affouages distribué fin 2012 et signé par tous les affouagistes est très clair sur la finalité de fournir du bois aux habitants et dans des conditions de responsabilité.
- D'autre part, il a été remarqué qu'un certain nombre d'affouagistes n'ont pas respecté ces conditions et ont délibérément revendu le bois sur pied qui a ensuite été acheminé hors du village pour le compte de tiers.
- Ces pratiques conduisent donc à revoir le règlement et à mettre en place des sanctions pour les contrevenants.
- La Commission des bois est chargée de revoir le règlement qui sera redistribué avant la prochaine inscription aux affouages courant octobre.

III° - REMISE EN FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE APRES TRAVAUX

La salle de classe de l'école a été entièrement repeinte et rénovée en juillet par l'entreprise DONOLO.

La remise en place des équipements est terminée et tout est prêt pour la rentrée du 3 septembre.

Le siège de l'institutrice et 4 chaises ont été remplacés. Des barrettes de fixation en bois tendre qui servent à punaiser les documents remplacent les bandes d'affichage en liège précédemment collées.

Deux anciens meubles de l'école ont été rénovés et repeints par la famille POUESSEL (Tom, Romain, Wilfried), Céline fournira de son côté les rideaux pour 2 fenêtres exposées au soleil levant et un rideau de placard. Merci à tous pour ce coup de main.

IV° - TRAVAUX D'AUTOMNE – SECURITE ROUTIERE

1. L'appartement communal ayant été libéré par le contenu de l'école, il devient possible de le nettoyer et de rafraichir les murs et plafonds. L'employé communal aura donc ces tâches à exécuter pendant la période hivernale.
2. Pour sécuriser les abords de la mairie et de l'école, des marquages au sol et des panneaux spécifiques école et présence d'enfants sont envisagés. Un marquage clair de l'emplacement des bus est retenu. D'autre part il est à prévoir une aire de retournement des bus aux alentours de l'école pour éviter les demi- tours dans la rue Rollet.
3. Les interventions surprises de la Gendarmerie sont en cours de discussion pour sensibiliser les automobilistes à réduire la vitesse notamment le matin.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de faire intervenir des spécialistes dans la sécurité routière pour obtenir un schéma général de sécurité.

V° - CESSION DE TERRAIN COMUNAL

Le Maire a reçu une demande pour céder une petite partie du domaine public au centre du village pour agrandir un chemin d'accès à des bâtiments.

Après étude par la Mairie, il ressort que cette procédure est constituée des éléments nécessaires suivants :

- Demande motivée aux Domaines pour valider l'autorisation de vendre et définir la valeur de vente du terrain,
- Mettre en place une enquête publique avec désignation d'un Commissaire enquêteur. (Délais de 3 à 6 mois pour boucler l'enquête)
- Faire borner le terrain cédé par un géomètre expert et mettre à jour le cadastre aux frais du demandeur.

Ces conditions sont coûteuses (coûts à refacturer au demandeur) et prennent beaucoup de temps administratif.

Après débat, il ressort que le conseil n'est pas favorable à cette transaction.

Le Maire ne prend pas part au vote du fait de la proximité du demandeur. (9 votants)

Résultat du vote : Contre = 7, Abstention = 0, Pour = 2

Le Maire est chargé par le Conseil de faire part de sa décision au demandeur.

VI° - NOUVELLES DISPOSITIONS ELECTORALES 2014 - 2015

Le Maire distribue en séance deux documents traitant des nouvelles règles s'appliquant aux scrutins communaux, intercommunaux et départementaux à partir de 2014.

Des réunions d'information seront organisées à l'automne pour expliquer clairement ces nouvelles règles.

Principales modifications à venir et à confirmer pour les communales:

- Scrutin de liste obligatoire dès 1000 habitants
- Déclaration de candidature obligatoire en sous-préfecture pour les deux tours
- Fléchage des conseillers communautaires (pour plus de 1000 habitants)
- Le panachage est maintenu pour les communes de moins de 1000 habitants
- Le nombre de conseillers est de 7 pour les communes de moins de 100 habitants
- Le nombre de conseillers est de 9 pour les communes de moins de 500 habitants
- Le nombre de conseillers est de 13 pour les communes de moins de 1500 habitants.

Les conditions concernant les élections intercommunales et départementales (remplaçant les conseillers généraux) seront détaillées avant la fin d'année.

VII° - QUESTIONS DIVERSES

- **Pôle d'Aménagement et Développement du Territoire – Agence de Beaune**
Une convention est à signer pour régulariser les prestations 2013 d'entretien des voiries, tels que signalisation, fourniture de sel de déneigement, ...)
- **Dépôt de déchets sauvages**
L'emplacement convenu pour déposer de la terre et des végétaux le long du chemin du DEFFEND a été pollué avec un dépôt de laine de verre, Un courrier a été envoyé à l'entreprise Satori pour lui demander de nettoyer cet emplacement.
- **Réception des travaux routiers**
La réception est en cours de finalisation avec l'entreprise WAWRZYNIAK et la DDT. Les accotements seront stabilisés dans le virage de la route de l'étang car des cailloux sont présents dans le virage.
- **Changement d'adresse électronique de la Mairie**
La nouvelle adresse électronique de la Mairie est désormais:
mairie.samerey@ozone.net
- **Réparation des fuites d'eau du toit de l'église**
En Juillet, nous avons réalisé l'étanchéité du rivage de l'église, grâce à la dextérité de Wilfried et de quelques volontaires.

- **Défaut d'entretien d'un bâtiment privé**

La maison non entretenue au 17 grande Rue, mitoyenne avec l'école, présente des risques pour l'école et les enfants scolarisés; risques sanitaires et risques d'incendie. Le Conseil donne mandat au Maire pour envoyer un courrier circonstancié au propriétaire de façon à l'alerter des risques qu'il encourt par rapport à la municipalité et à lui signifier que si la Mairie doit faire de travaux pour sécuriser son environnement immédiat, ces frais lui seront refacturés.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20:35 heures